

plus nobles mobiles. Si je ne me trompe, la curiosité publique, à ce moment, s'est exercée sur les motifs dont s'étaient inspirés les ministres qui avaient accepté des portefeuilles. Si en remettant son portefeuille, M. Monk a fait preuve de noblesse de caractère, je me demande dans quelle posture se trouvent ses collègues qui demeurent encore au sein du cabinet. J'abandonne au premier ministre le soin de tirer la conclusion.

J'ai été étonné d'entendre le premier ministre tant appuyer sur le fait que le chef de l'opposition n'a pas fait de tournée politique dans l'Ouest l'été dernier. Je ne m'explique guère que l'on puisse rattacher ce fait aux questions dont la Chambre est saisie en ce moment, soit au fond même du discours du trône, soit aux observations formulées en réponse à la déclaration du Gouvernement. Le premier ministre a prêté beaucoup d'importance à cette question, il a même renchéri sur ces observations et donné à entendre que d'après la rumeur, il y aurait eu, à cet égard, réunion orageuse parmi les partisans du chef de l'opposition. Je dois ici même, séance tenante, déclarer que ces observations du premier ministre sont dénuées de tout fondement. Sans doute, il appuie ses affirmations sur les données et les renseignements que lui a fournis le chef de la police privée du ministère des Travaux publics et que, dans cette circonstance, ce dernier, en proie à une crise épileptique aurait donné au chef du cabinet des détails puisés dans sa propre imagination au lieu de faits véritables obtenus aux sources ordinaires de renseignements.

Qu'on me permette d'observer que ce service privé de mouchards du ministre des Travaux publics peut bien avoir son utilité à certains égards, mais que cette utilité cesse, du moment qu'il s'agit de faire œuvre d'agent de sûreté.

Le très honorable ministre a bien voulu me demander mon avis au sujet de l'attitude prise par le chef de l'opposition au sujet du dégrèvement du ciment. Je lui dirai bien franchement ma pensée. Je souscris pleinement à l'avis exprimé par le chef de l'opposition, à savoir que s'il faut dégrever le ciment, et à mon avis il y a lieu de le faire, je le déclare sans hésitation, c'est par voie législative ici même qu'il faut le faire, en temps et lieu et que le Gouvernement actuel n'agirait pas légitimement quand il effectue cette réforme en s'inspirant de l'influence que pareil dégrèvement pourrait exercer sur une élection provinciale à brève échéance, plutôt que du bien-être du pays. Je suis hostile à tout droit sur le ciment. Je suis partisan du dégrèvement et si on eût abaissé

le droit, à la dernière session du Parlement, il serait abaissé aujourd'hui et il demeurerait ainsi. Il n'y aurait eu ni jonglerie ni escamotage en fait d'abaissements et de relèvements successifs. Au cours de l'été, nous avons bénéficié de la réduction d'une moitié du droit sur le ciment; or, aujourd'hui, nous payons le plein droit, et je le répète, bien qu'il puisse surgir des circonstances critiques, comme il s'en est présenté lorsque le gouvernement précédent a dégrevé le charbon, il n'y a pas aujourd'hui de circonstances critiques qui autorisent le dégrèvement du ciment. Si le droit sur le ciment était trop élevé en mai, il l'était également en février et en octobre. Je le déclare sans crainte, il était trop élevé en février et en octobre; aussi, j'ose l'espérer, le ministre des Finances (M. White) saisira la Chambre d'une mesure tendant à remédier en temps et lieu à cette situation, et s'il le fait, il peut compter sur mon appui.

J'ai été étonné de la façon dont le premier ministre a considéré, ou plutôt de son refus de prendre en considération l'attitude adoptée par le chef de l'opposition au sujet des élections de Macdonald et de Richelieu. Je l'avoue, j'ai été élevé dans la croyance que le parti tory était un foyer d'iniquité. J'ai toujours été bien aise de penser que mon éducation avait, dans une certaine mesure, reçu une fausse direction. Je me suis toujours bercé de l'espoir que lorsque quelques anciens adhérents du parti libéral se ralliaient au parti tory, ils y apportaient avec eux le levain de leur libéralisme et exerçaient dans cette mesure-là même une influence favorable sur le parti tory. J'ai donc été stupéfait outre mesure que le premier ministre, au mépris de ses traditions et de son passé à titre de chef de l'opposition, ait cru devoir ignorer l'exposé de faits placé devant la Chambre se contentant de remarquer: Bah! il ne s'agit que d'un incident électoral comme il s'en est produit par le passé ailleurs".

Si la Chambre veut bien m'accorder encore quelque peu d'indulgence, je tiens à lui exposer des faits établissant qu'il se rattache à l'élection de Macdonald (Manitoba) certains incidents inouïs dans l'histoire du pays; que jamais encore il ne s'est produit pareils faits, à la connaissance du Parlement, et que la protection des droits et de la dignité du Parlement s'impose ici d'urgence. Je ne base pas cette proposition sur un exposé de faits que je puisse soumettre à cette Chambre ce soir même; la Chambre sera appelée à prendre certaine initiative, seulement j'affirme qu'il est possible de placer devant cette Chambre des faits, des preuves établissant que, à moins que ce Parlement ne soit disposé à pousser plus loin ses recher-